Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20151008-2015-10-08_015-DE

Date de télétransmission : 09/10/2015 Date de réception préfecture : 09/10/2015

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 8 octobre 2015

Président: M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 1er octobre 2015 Publié le 9 octobre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79 Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Scrutin: Pour : 75

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

Nombre de procurations : 13

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN Mme Stéphanie MODDE M. Patrick ORSOLA M. Pierre PRIBETICH Mme Françoise TENENBAUM M. François NOWOTNY M. Thierry FALCONNET Mme Danielle JUBAN Mme Florence LUCISANO Mme Nathalie KOENDERS Mme Lê Chinh AVENA M. Gaston FOUCHERES M. Rémi DETANG M. Georges MAGLICA Mme Anne PERRIN-LOUVRIER Mme Catherine HERVIEU M. Joël MEKHANTAR M. Jacques CARRELET DE LOISY M. José ALMEIDA Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM M. Jean-Philippe MOREL Mme Colette POPARD Mme Sladana ZIVKOVIC M. Nicolas BOURNY M. Michel JULIEN M. Jean-Yves PIAN M. Jean-Michel VERPILLOT M. Frédéric FAVERJON M. Jean-Claude DECOMBARD Mme Corinne PIOMBINO M. Didier MARTIN Mme Anne ERSCHENS M. Jean-Louis DUMONT M. Dominique GRIMPRET M. Laurent BOURGUIGNAT M. Patrick BAUDEMENT M. Michel ROTGER Mme Chantal OUTHIER M. Dominique SARTOR M. Jean-Patrick MASSON M. Emmanuel BICHOT M. Damien THIEULEUX Mme Badiaâ MASLOUHI M. Édouard CAVIN Mme Michèle LIEVREMONT M. André GERVAIS Mme Fréderika DESAUBLIAUX M. Philippe BELLEVILLE M. Benoît BORDAT M. Jean ESMONIN M. Gilbert MENUT Mme Anne DILLENSEGER Mme Sandrine RICHARD Mme Noëlle CAMBILLARD M. Charles ROZOY Mme Claudine DAL MOLIN M. Cyril GAUCHER M. Jean-Claude GIRARD M. Yves-Marie BRUGNOT M. Adrien GUENE.

Membres absents:

M. Louis LEGRAND

M. François HELIE

M Patrick MOREAU

Mme Louise BORSATO-MARIN

M. Jean DUBUET Mme Anaïs BLANC M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES

M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT

M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET

M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS

Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY

M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER

Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS

M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY

Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA.

GD2015-10-08 015 N°15 - 1/2

OBJET: ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Convention de partenariat "UniverCités" - Grand Dijon - Ville de Dijon - Université

Parmi les facteurs d'attractivité reconnus des grandes métropoles régionales figurent les pôles universitaires à forte capacité technologique. Les concentrations de populations et d'activités économiques s'opèrent davantage autour de pôles forts, la recherche, l'enseignement supérieur, et l'innovation.

L'Université de Bourgogne, ses laboratoires, ses étudiants, ses enseignants et ses chercheurs placent Dijon au rang des métropoles du savoir d'envergure européenne avec des retombées positives en termes d'emplois, de création d'entreprises, de dynamisme et d'attractivité.

L'Université de Bourgogne est un acteur majeur du développement éducatif, culturel et socioéconomique du territoire de la Communauté urbaine dijonnaise et de Dijon, avec ses 27 500 étudiants dont 25 000 dans la Communauté urbaine du Grand Dijon, et ses 2 900 enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques. Par ses formations pluridisciplinaires, elle assure aux entreprises un vivier de personnels qualifiés et adaptés à leur besoin, et par ses activités de recherche et de transfert de technologie, elle leur offre des soutiens technologiques et des opportunités d'innovation.

Le Grand Dijon entend continuer à soutenir l'université, principalement sur ses grands projets structurants, qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers, des étudiants, des chercheurs français et internationaux, et des dirigeants des entreprises du territoire. Dans ce cadre, et en matière de développement économique, le Grand Dijon souhaite une université pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international.

Dans la continuité des précédentes conventions, l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et le Grand Dijon, animés par une volonté commune de renforcer leur coopération, ont décidé de conclure une nouvelle convention, qui affirme deux objectifs majeurs :

1/ Faire de Dijon une grande capitale régionale de la connaissance, d'envergure - européenne, et poursuivre le développement du campus visant à le hisser à la hauteur des grands Campus de renommée nationale et internationale.

2/ Poursuivre le plan de développement de la Communauté urbaine et du campus.

Ces deux objectifs se déclinent autour des quatre axes suivants :

- 1/ Ouverture de l'Université sur la Ville de Dijon et la Communauté urbaine, et de la Ville de Dijon et de la Communauté urbaine sur l'Université.
- 2/ Amélioration de la vie étudiante.
- 3/ Accroissement de la synergie développement économique, socio-économique, recherche, formation et enseignement supérieur.
- 4/ Développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'affirmer le soutien de la Communauté urbaine du Grand Dijon à l'Université de Bourgogne;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et le Grand Dijon ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- de dire que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de la collectivité.

GD2015-10-08 015 N°15 - 2/2